



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**



Province de Québec  
**MRC de la Haute-Côte-Nord**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 10 juin 2015 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présents les conseillères et conseillers suivants(es) : mesdames Hélène Tremblay et Nady Sirois ainsi que messieurs Yvan Maltais, Michel Chamberland et Louis Emond sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présente la secrétaire de séance, madame Lisette Tremblay.

Absents : Monsieur Roberto Emond  
Monsieur Michel Chamberland

Le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance à 19h06 et procède à la lecture de l'ordre du jour.

**15-06-6388**

**NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**  
**QUE** madame Lisette Tremblay soit nommée comme secrétaire de séance.  
**ADOPTÉ.**

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**15-06-6389**

**ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION**

Il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que lu et tel que reproduit ci-après;

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés)
  - 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2015. (Rés.)
  - 3.0 Finances :
    - 3.1 État des revenus et dépenses au 31 mai 2015. (Info)
    - 3.2 Acceptation des déboursés au 31 mai 2015 et des comptes à payer au 10 juin 2015. (Rés.)
    - 3.3 Radiation. (Rés.)
  - 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
  - 5.0 États financiers 2014/ Acceptation et transmission au Ministère. (Rés.)
  - 6.0 Mise aux normes de l'eau potable :
    - 6.1 Reconstruction du puits PP-4/ Mandat pour demande d'autorisation en vertu de l'article 31.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement. (Rés.)
    - 6.2 Modification de résolutions en lien avec la reconstruction du puits PP-4 pour décréter officiellement les travaux et approprier la TECQ 2014-2018. (Rés.)
    - 6.3 Travaux de reconstruction du puits PP-2. (Info)



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

- 6.4 Règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter des travaux pour la mise aux normes de l'eau potable soit par la reconstruction des puits d'alimentation en eau souterraine et autres travaux connexes qui en découlent, d'approprier une subvention du programme PRIMEAU pour défrayer une partie des coûts ainsi que de décréter un emprunt pour défrayer l'autre partie soit celle non admissible au programme. (Avis de motion)
- 7.0 TECQ 2014-2018/ Adoption de la programmation des travaux. (Rés.)
- 8.0 Rétrocession de la rue Principale par le MTQ/ Lettres reçues du sous-ministre des Transports et du ministère des Transports de Baie-Comeau. (Info)
- 9.0 Travaux d'assainissement des eaux usées/ Pompes au poste de pompage principal/ Mise en demeure. (Rés.)
- 10.0 Société de développement de Portneuf-sur-Mer :
  - 10.1 Projet de bail. (Info)
  - 10.2 Installation des pontons. (Rés.)
  - 10.3 Terrain de tennis/ Programme infrastructure communautaire de DEC/ Demande de la Société et autorisation de la Municipalité à présenter une demande d'aide financière. (Rés.)
- 11.0 Club Bourane inc. :
  - 11.1 Projet de bail/ Suivi du dossier. (Info)
  - 11.2 Renouvellement de passage pour véhicules hors route saison 2015-2016. (Rés.)
- 12.0 Eau colorée/ Demande du propriétaire du 844, rue du Quai et avis légal suite à la résolution no. 15-04-6341. (Rés.)
- 13.0 Kiosque d'information local :
  - 13.1 Entrevues de sélection – Emploi étudiant/ Recommandation. (Rés.)
  - 13.2 Entrevues de sélection – Superviseur/ Recommandation. (Rés.)
- 14.0 Règlement concernant les limites de vitesse et le stationnement dans les rues municipales. (Avis de motion)
- 15.0 Chemin d'accès à la plage/ Sécurité/ Précision de la résolution no. 15-05-6373. (Rés.)
- 16.0 Groupe d'achats. (Rés.)
- 17.0 Rendez-vous des Régions/ Déclaration de la FQM/ Demande d'appui. (Rés.)
- 18.0 Travaux publics/ Rémunération des heures de disponibilité au travail. (Rés.)
- 19.0 Téléphone cellulaire du maire/ Autorisation de remboursement. (Rés.)
- 20.0 Site Web/ Photos du conseil municipal. (Info)
- 21.0 Salle de quilles/ Travaux demandés par La Boule Argentée. (Rés.)
- 22.0 Jardin communautaire. (Rés.)
- 23.0 Demandes d'appuis, financières et/ou de partenariat :
  - 23.1 Randonnée Vélo Santé-Alcoa. (Rés.)
  - 23.2 Association forestière Côte-Nord. (Rés.)
  - 23.3 Corporation des services universitaires secteur ouest de la Côte-Nord. (Rés.)
  - 23.4 UQAR/ Érosion côtière. (Rés.)
- 24.0 Correspondance.
- 25.0 Affaires nouvelles :
  - 25.1 Camp de jour/ Projet d'entente avec le Comité jeunesse pour utilisation de la Maison des jeunes et du matériel/ Signataires autorisés. (Rés.)
- 26.0 Période de questions.
- 27.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution  
ou annotation

**15-06-6390**

**PROCÈS-VERBAL/ ACCEPTATION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2015 soit accepté tel que transmis.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**INFO**

**FINANCES/ ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2015**

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2015.

**15-06-6391**

**FINANCES/ ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 31 MAI 2015 ET DES COMPTES À PAYER AU 10 JUIN 2015/ ACCEPTATION**

Il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 10 juin 2015 qui totalise un montant de 14 159.05\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 31 mai 2015 qui totalise un montant de 189 997.53\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance et en avoir pris connaissance.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**15-06-6392**

**RADIATION**

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la radiation suivante soit acceptée :

D1057 : 3.64\$

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**INFO**

**RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE**

**Avril 2015**

- 6 avril : Séance préparatoire
- 8 avril : Séance ordinaire du conseil municipal
- 15 avril : Rencontre Entente inter-municipale incendie



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

- 16 avril : Participation soirée des bénévoles
- 21 avril : Séance ordinaire de la MRC
- 22 avril : Rencontre avec monsieur Alain Mercier et madame Jocelyne Emond pour le camping
- 27 avril : Réunion de travail consultation FQM en rapport avec le pacte fiscal 2016

### **Mai 2015**

- 5 mai : Rencontre de travail à la MRC consultation FQM en rapport avec pacte fiscal
- 7 mai : Rencontre avec le sous-ministre du MTQ pour rétrocession ancienne route 138
- 11 mai : Séance préparatoire
- 13 mai : Entrevue TVA/ Municipalités plus taxées
- 13 mai : Séance ordinaire du conseil municipal
- 15 mai : Remise bourses étudiants CEGEP Forestville
- 19 mai : Séance ordinaire de la MRC

### **Juin 2015**

- 3 juin : Sommet des régions à Québec
- 4 juin : Assemblée des MRC
- 5 juin : CA de la FQM
- 8 juin : Séance préparation séance du Conseil
- 9 juin : Rencontre messieurs Michel Gagnon et monsieur Pierre Maltais/ Rétrocession ancienne route 138-déneigement et devis
- 10 juin : Séance ordinaire du conseil municipal

15-06-6393

### **ÉTATS FINANCIERS 2014/ ACCEPTATION ET TRANSMISSION AU MINISTÈRE**

Il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal accepte le rapport financier de la Municipalité incluant le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, tel que préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et tel que déposé.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

15-06-6394

### **MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE/ RECONSTRUCTION DU PUIXS PP-4/ MANDAT POUR DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DE L'ARTICLE 31.75 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE dans le processus de mise aux normes de l'eau potable, des travaux de reconstruction des puits d'alimentation en eau souterraine ont été décrétés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un nouveau puits PP-4 s'achève et qu'une demande d'autorisation doit être déposée auprès du MDDELCC afin de pouvoir prélever de l'eau de ce puits en vertu de l'article 31.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun et urgent de présenter cette demande afin d'être en mesure de prélever rapidement l'eau du puits PP-4;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

QUE la Municipalité autorise le Groupe-Conseil TDA à déposer, pour et au nom de la municipalité, une demande d'autorisation auprès du MDDELCC afin de pouvoir prélever de l'eau du nouveau puits PP-4 et ce, en vertu de l'article 31.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

QUE la Municipalité s'engage à transmettre au MDDELCC, a plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur du Groupe-Conseil TDA qui confirmera au ministère que les travaux ont été réalisés en conformité avec les documents qui auront servi à émettre ladite autorisation par le MDDELCC.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

15-06-6395

**MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE/ MODIFICATION DE RÉSOLUTIONS  
EN LIEN AVEC LA RECONSTRUCTION DU PUIIS PP-4 POUR DÉCRÉTER  
OFFICIELLEMENT LES TRAVAUX ET APPROPRIER LA TECQ 2014-2018**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ayant eu à quelques reprises des problèmes d'approvisionnement en eau potable, a confié un mandat à monsieur Christian Denis, hydrogéologue, pour faire l'analyse des puits d'eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 2 février 2015, lors d'une conférence téléphonique à laquelle participaient le maire, la directrice générale, monsieur Christian Denis, hydrogéologue, monsieur Patrice Tremblay, inspecteur municipal et monsieur Patrick Niquette, ingénieur au MAMOT, il a été entendu que la Municipalité devait prioriser d'urgence la reconstruction du puits no. 4, en regard du faible rendement observé par l'inspecteur municipal et confirmé par l'hydrogéologue ce même jour;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en eau potable de la municipalité sont tels que sans le puits no 4, les besoins en eau potable de la municipalité ne peuvent être comblés de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux devaient être effectués en toute urgence;

CONSIDÉRANT QUE vu cette urgence, la municipalité a, les 11 février, 11 mars, 23 mars et 8 avril 2015, confié à AquaTer-Eau inc., Groupe-Conseil TDA et Samson et Frères divers mandats afin de reconstruire et de rendre fonctionnel le nouveau puits no. 4;

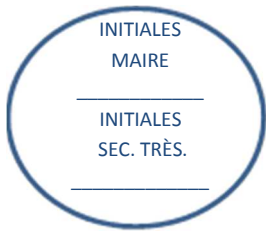
CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a confirmé par lettre datée du 25 août 2014 que la Municipalité recevra un montant de 596,871\$ répartis sur cinq ans dans le cadre du programme sur la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ 2014-2018);

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des travaux réalisés l'ont été au coût de 129,094.52\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les résolutions décrétant lesdits travaux (#15-02-6285, 15-03-6306, 15-03-6307, 15-03-6308, 15-03-6309, 15-03-6330, 15-03-6331 et 15-04-6337) ne prévoyaient pas à l'époque à quel poste budgétaire serait imputé le coût de ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assumer le coût de ces travaux à même la taxe sur l'essence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

QUE les résolutions portant les numéros 15-02-6285, 15-03-6306, 15-03-6307, 15-03-6308, 15-03-6309, 15-03-6330, 15-03-6331 et 15-04-6337, adoptées par le conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer les 11 février, 11 mars et 8 avril 2015, soient modifiées pour ajouter que :

- Le coût pour l'exécution des travaux décrétés par ces résolutions sera assumé à même la taxe sur l'essence à recevoir en 2014 et 2015 pour une somme de 238,749\$ soit le 2/5 du montant total de 596,871 \$ répartis sur cinq ans (596,871\$/5 ans = 119,374\$ x 2 ans = 238,749\$).

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**INFO**

**MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE/ TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU PUIS PP-2**

Le maire informe le Conseil qu'étant donné que les travaux de reconstruction du puits no. 4 sont déjà bien amorcés, il serait grand temps de poursuivre la mise aux normes en débutant la procédure afin de reconstruire le puits no.2 dont la fin de vie utile est arrivée et dont le rendement et l'état obligent la Municipalité à procéder rapidement afin d'assurer l'alimentation en eau potable à ses contribuables. Il est donc prévu qu'une analyse soit demandée à l'hydrogéologue afin d'informer le conseil municipal de l'état actuel du puits no. 2 ainsi qu'un estimé des coûts de reconstruction.

**AVIS DE MOTION**

**MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE/ RÉGLEMENT D'EMPRUNT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX POUR LA MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE (CONSTRUCTION DE PUIS D'ALIMENTATION EN EAU SOUTERRAINE ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES)**

**AVIS DE MOTION**

**Règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter des travaux pour la mise aux normes de l'eau potable (Construction de puits d'alimentation en eau souterraine et autres travaux connexes)**

Je, soussignée, Hélène Tremblay, conseillère, donne avis par la présente, qu'il sera soumis au cours d'une prochaine séance, un règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter des travaux pour la mise aux normes de l'eau potable soit par la reconstruction des puits d'alimentation en eau souterraine et autres travaux connexes qui en découlent, d'approprier une subvention du programme PRIMEAU pour défrayer une partie des coûts, ainsi que de décréter un emprunt pour défrayer l'autre partie, soit celle non admissible au programme.

Portneuf-sur-Mer, le 10 juin 2015.

\_\_\_\_\_  
Hélène Tremblay, conseillère no. 1

**15-06-6396**

**TECQ 2014-2018/ ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX ET TRANSMISSION AU MINISTÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;





No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 25 août 2014 pour un montant de 596,871\$ répartis sur cinq ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

### INFO

#### **RÉTROCESSION DE LA RUE PRINCIPALE PAR LE MTQ/ LETTRES REÇUES DU SOUS-MINISTRE DES TRANSPORTS ET DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE BAIE-COMEAU**

Le maire informe le conseil municipal que la municipalité a reçu deux lettres en lien avec la rétrocession prochaine de la rue Principale à la Municipalité. Dans celle qui a été signée par madame Dominique Savoie, sous-ministre des Transports, il est spécifié que la prise de gestion de cette rue par la municipalité entrera en vigueur en juin 2016, soit une année plus tard que ce qui avait été prévu initialement.

Dans la lettre signée de madame Line Lepage du MTQ à Baie-Comeau il est question de certains engagements qui restent à compléter afin de pouvoir finaliser l'entente no 100578 (67-317) dont les travaux sont complétés en majeure partie depuis l'automne 2011.

Il est aussi spécifié que le Ministère a jusqu'au 6 juillet 2015 pour finaliser ce dossier et que passé ce délai, il n'y aura plus de remboursement possible à la Municipalité.



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

Le maire informe le conseil municipal que des pressions seront mises sur les acteurs au dossier afin de finaliser les engagements dans les délais demandés.

Puisque la prochaine séance ordinaire du Conseil n'est prévue que le 8 juillet, il faudra sans doute prévoir une séance extraordinaire pour la réception définitive desdits travaux.

**15-06-6397**

**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES/ POMPES AU POSTE DE POMPAGE PRINCIPAL/ MISE EN DEMEURE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 15-05-6374 informant l'entreprise RG St-Laurent qu'elle dispose d'un délai de 30 jours calendrier afin de démontrer sa non-responsabilité, à défaut de quoi une mise en demeure lui sera envoyée afin de corriger la déficience aux pompes du poste de pompage principal

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise RG St-Laurent a demandé un délai supplémentaire afin de réaliser ladite démonstration;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité accorde jusqu'au 30 juin 2015 à l'entreprise RG St-Laurent inc. pour qu'elle démontre sa non-responsabilité, à défaut de quoi une mise en demeure lui sera envoyée afin de corriger la déficience aux pompes du poste de pompage principal.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**INFO**

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE PORTNEUF-SUR-MER/ PROJET DE BAIL**

Tel que demandé par la résolution no. 15-05-6352, la directrice générale a préparé un projet d'entente qu'elle a transmis au président de la Société de développement de Portneuf-sur-Mer le 27 mai 2015 par courriel afin que ce projet soit soumis au conseil d'administration de l'organisme pour qu'il émette ses commentaires, demandes d'ajouts ou retraits aux fins de dépôt dudit projet au conseil municipal en vue de sa signature. Une réunion de l'organisme s'est tenue le 2 juin 2015, mais le président de la Société a informé la directrice générale que le projet d'entente n'a pas pu être discuté lors de cette réunion.

**15-06-6398**

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE PORTNEUF-SUR-MER/ INSTALLATION DE PONTONS**

Il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal accepte que les pontons soient installés au quai municipal et que cette installation se fasse de concert entre Innergex et les employés municipaux.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire





**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution  
ou annotation

**15-06-6399**

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE PORTNEUF-SUR-MER/ TERRAIN DE TENNIS/ PROGRAMME INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA/ DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ ET AUTORISATION DE LA MUNICIPALITÉ À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a antérieurement adopté la résolution no. 15-05-6367 afin d'inviter deux soumissionnaires à déposer une offre pour effectuer la réfection du terrain de tennis;

CONSIDÉRANT QU'entre-temps, la Municipalité a été informée qu'un programme d'aide financière pourrait possiblement subventionner lesdits travaux de réfection;

CONSIDÉRANT QUE selon le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150, les organismes à but non lucratif sont admissibles à ce programme et que la Société de développement de Portneuf-sur-Mer est un OBNL et qu'elle a transmis la résolution no. 2015-06-02-03 datée du 2 juin 2015 à la Municipalité dans laquelle elle propose à la municipalité de Portneuf-sur-Mer de déposer une demande d'aide financière dans le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 pour la rénovation du terrain de tennis;

CONSIDÉRANT QUE le 10 juin 2015, la municipalité a demandé à DEC de vérifier la demande d'aide financière avant son dépôt officiel par la Société de développement;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette vérification, il s'avère qu'il serait difficile pour la Société de développement et la Municipalité de répondre aux exigences du programme.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de ne pas poursuivre les démarches dans ce programme afin de ne pas retarder le projet;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Jacques Dufour Construction est la seule à avoir déposé une soumission pour les travaux de réfection du terrain de tennis au montant de 69,375\$ avant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de retirer certains travaux de la soumission initiale qui ne sont plus requis en vue d'octroyer le contrat dès la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité ne retienne pas l'offre de la Société de développement de déposer une demande d'aide financière dans le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 pour les travaux de rénovation du terrain de tennis.

QUE la municipalité octroie le contrat à l'entreprise Jacques Dufour Construction pour un montant total avant taxes de 66,340\$ pour les travaux suivants :

Fournir et installer une clôture en acier galvanisée de 12 pieds de hauteur x 133 mètres linéaires	34,780.00\$
Fournir et installer un revêtement acrylique sur les deux terrains déjà existants (5 couches) dont la superficie est : 11 800 pieds <sup>2</sup> en s'assurant d'avoir au préalable bien préparé le sous-terrain	26,650.00\$
Fournir et installer un filet de jeux pour tennis	615\$



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution  
ou annotation

Fournir et installer un mur de pratique de 8 pieds de hauteur par 20 pieds de largeur	4,295\$
Tracer le marquage du terrain dont la moitié pour un terrain de tennis et l'autre moitié pour un terrain de basketball (selon discussion avec monsieur Poisson le 11 juin 2015)	0\$
<b>Prix total avant taxes</b>	<b>66,340.00\$</b>

QUE ce montant soit pris à même le fonds de roulement de la Municipalité.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**Info**

**CLUB BOURANNE INC/ PROJET DE BAIL/ SUIVI DU DOSSIER**

Le projet de bail qui doit être préparé en vertu des résolutions no. 15-03-6312 et 15-05-6368 est remis à une séance ultérieure.

**15-06-6400**

**CLUB BOURANNE INC. / RENOUELEMENT DE PASSAGE POUR VÉHICULES HORS ROUTE SAISON 2015-2016**

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la demande du Club Bourane inc. d'autoriser les véhicules hors routes à traverser le chemin public à un passage déterminé soit acceptée et qu'elle soit valide jusqu'à une modification dudit permis.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**15-06-6401**

**EAU COLORÉE/ DEMANDE DU PROPRIÉTAIRE DU 844, RUE DU QUAI ET AVIS LÉGAL SUITE À LA RÉSOLUTION NO. 15-04-6341**

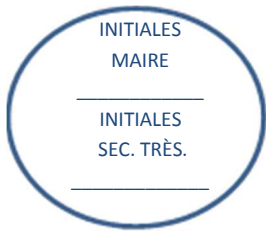
CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de certaines résidences situées sur le territoire de la municipalité ont des problèmes avec la couleur de l'eau fournie par le service d'aqueduc municipal alors que d'autres contribuables n'ont aucun problème;

CONSIDÉRANT QUE les inspections, avis et expertises requis de la municipalité pour corriger la situation n'ont pas permis de déceler officiellement la source du problème;

CONSIDÉRANT QU'il n'a pas été possible de déterminer qui de la municipalité ou des propriétaires des résidences concernées sont responsables du problème;

CONSIDÉRANT QUE le problème de coloration de l'eau de ces résidences peut facilement être réglé par l'installation d'un filtreur à l'intérieur de chaque résidence où des problèmes de couleur d'eau sont détectés;

CONSIDÉRANT QUE la qualité de l'eau par rapport aux normes prescrites n'est pas en cause;



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité consent à acquérir et à installer un filtreur à l'intérieur des résidences dont la couleur de l'eau potable est moins claire que celle de la majorité des contribuables;

CONSIDÉRANT QU'une fois installé, le propriétaire de la résidence où un tel filtreur est installé en deviendra propriétaire et sera responsable de son entretien, de sa réparation et, s'il en est, de sa mise à niveau;

CONSIDÉRANT QUE la fourniture et l'installation d'un tel filtreur d'eau dans les résidences n'a pour objectif que d'acheter la paix, et ce, sans aucune admission de faute ou de responsabilité de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption de la présente résolution, la municipalité a installé, pour acheter la paix, des filtreurs dans certaines résidences.

CONSIDÉRANT QUE lors de l'installation de ces filtreurs avant l'adoption de la présente résolution, il n'était aucunement prévu que le propriétaire de la résidence deviendra propriétaire du filtreur à compter de son installation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité acquiert et installe, sans frais pour les propriétaires, des systèmes de filtration « *Filox 8 x 44 pour fer oxide* », auprès de Plomberie Octave Roy et Fils inc. au coût de 797.95\$ l'unité aux frais de la municipalité, et ce, aux conditions suivantes :

1. La couleur de l'eau fournie par l'aqueduc municipal à une résidence n'est pas de la couleur conforme aux normes prescrites.
2. Le propriétaire de la résidence présente à la municipalité une demande requérant que la municipalité installe sur la conduite d'eau principale de sa résidence un filtreur d'eau conforme aux normes prévues à la présente résolution.
3. Que la municipalité accepte par résolution la demande du requérant.
4. Que le propriétaire requérant signe, avant que l'installation ne soit effectuée par la municipalité, un document à l'effet qu'il sera propriétaire du filtreur 30 jours après son installation par la municipalité et qu'il sera responsable de son entretien et de sa maintenance à compter de la date de l'acquisition dudit filtreur.
5. Que pour les filtres acquis et installés par la municipalité à l'intérieur de résidences avant l'adoption de la présente résolution, la municipalité continuera à les entretenir tant et aussi longtemps qu'il n'en acquerra pas la propriété.
6. Que tout nouveau filtreur installé en remplacement le sera uniquement à la condition que le propriétaire de la résidence en devienne propriétaire aux conditions prévues aux présentes.
7. Tout propriétaire d'une résidence où un filtreur d'eau a été installé avant l'adoption de la présente résolution doit être avisé par écrit des normes administratives prescrites à son égard, en plus de l'aviser qu'il doit et a la responsabilité d'inspecter le filtreur installé dans sa propriété et d'aviser la municipalité de tout bris ou mauvais fonctionnement décelé audit équipement.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

15-06-6402

**KIOSQUE LOCAL D'INFORMATION/ ENTREVUES DE SÉLECTION EMPLOI  
ÉTUDIANT/ RECOMMANDATION**

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité accepte la recommandation du comité de sélection mandaté afin  
d'embaucher madame Bianka Roy, étudiante, afin de travailler au kiosque local  
d'information pour la saison estivale 2015.

QUE madame Bianka Roy soit rémunérée au taux horaire de 10,55\$ à raison de 40  
heures semaine pour une durée de 8 semaines tel qu'indiqué sur la confirmation de  
subvention du Programme d'emploi été Canada.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

15-06-6403

**KIOSQUE LOCAL D'INFORMATION/ ENTREVUE DE SÉLECTION EMPLOI DE  
SUPERVISEUR/ RECOMMANDATION**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a conclu une entente avec Innergex au montant  
de 7,000\$ par an afin d'aider la municipalité à rémunérer un employé au kiosque  
d'information local qui a, entre autres, la tâche de gérer les descentes en canot sur la  
rivière Portneuf;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publié dans le bulletin municipal de juin  
2015;

CONSIDÉRANT QUE les candidats détenant les exigences minimales du poste sont  
rencontrés en entrevue au moment même où se déroule la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'entériner dès maintenant  
la recommandation du comité de sélection afin de pouvoir débiter les opérations du  
kiosque le 19 juin prochain;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À  
L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité accepte dès maintenant la recommandation qui sera transmise  
par le comité de sélection qui a été mandaté afin d'embaucher un superviseur au  
kiosque local d'information.

QUE la personne recommandée occupe l'emploi de superviseur au kiosque local  
d'information pour les saisons estivales 2015-2016-2017.

QUE la personne recommandée soit rémunérée au taux horaire de 14.00\$ à raison  
de 35 heures semaine à partir du 19 juin 2015 jusqu'à l'Action de grâces pour la saison  
2015.

QUE la période de travail pour les saisons 2016 et 2017 soit planifiée au moment  
opportun.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

<b>Avis de motion</b>	<b><u>RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES MUNICIPALES</u></b>
	<p style="text-align: center;"><b>AVIS DE MOTION</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Règlement concernant les limites de vitesse et le stationnement dans les rues municipales</b></p> <p>Je, soussignée, Nady Sirois, conseillère, donne avis par la présente qu'il sera adopté, au cours d'une prochaine séance, un règlement ayant pour objet de réglementer les limites de vitesse ainsi que le stationnement dans les rues municipales.</p> <p>Portneuf-sur-Mer, le 10 juin 2015.</p> <p>_____ Nady Sirois, conseillère no. 2</p>
<b>15-06-6404</b>	<p><b><u>CHEMIN D'ACCÈS À LA PLAGE/ SÉCURITÉ/ PRÉCISION DE LA RÉOLUTION NO. 15-05-6376</u></b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 15-05-6376;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'y apporter certaines précisions afin de s'assurer que l'installation de poteaux soient faite de façon judicieuse;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Hélène Tremblay et <b>RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS</b></p> <p>QUE l'accès qui est situé au bout du chemin menant à la Pointe-des-Fortin (stationnement menant à la plage) soit aménagé de façon à ce que seuls les VTT puissent avoir accès à la plage et cela même si ça implique que certains modèles de « côte-à-côte » ne peuvent accéder eux aussi à la plage;</p> <p>QUE les poteaux de métal qui ont déjà été achetés soient installés par les employés des travaux publics et ce, dans le but de préserver l'environnement, de sécuriser les amateurs de plage et d'améliorer leur quiétude et leur tranquillité;</p> <p>QUE la résolution no 15-05-6376 soit abrogée et remplacée par celle-ci.</p> <p>ADOPTÉ.</p> <p>_____ Gontran TREMBLAY, maire</p>
<b>15-06-6405</b>	<p><b><u>GROUPE D'ACHATS</u></b></p> <p>Il est proposé par madame Nady Sirois et <b>RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS</b></p> <p>QUE la Municipalité autorise l'agente de développement à poursuivre l'organisation d'un groupe d'achats à Portneuf-sur-Mer dont le projet lui a été présenté par Action santé HCN.</p> <p>QUE si un tel groupe se constitue officiellement, qu'il soit autorisé à utiliser un local de la Municipalité (salle multifonctionnelle) pour y tenir ses activités.</p>



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution  
ou annotation

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

15-06-6406

**RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS/ DÉCLARATION DE LA FQM/ DEMANDE D'APPUI**

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité appuie la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

QUE la Municipalité demande à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

15-06-6407

**TRAVAUX PUBLICS/ RÉMUNÉRATION DES HEURES DE DISPONIBILITÉ AU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite clarifier le paiement des heures de disponibilité au travail suite à une demande d'un employé;





No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

CONSIDÉRANT QUE deux appels ont été faits à la Commission des normes du travail pendant lesquels étaient présents la directrice générale, l'inspecteur municipal et l'employé en question;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les employés des travaux publics, qui sont en disponibilité au travail après les heures d'ouverture du bureau municipal soient rémunérés de la façon suivante :

- Pour chaque 8 heures de disponibilité : 1 heure payée
- Pour la fin de semaine à partir du vendredi midi jusqu'au lundi suivant à 8h00 : 12 heures payées
- Si durant la période de disponibilité, l'employé doit effectuer une tâche, il est rémunéré en fonction des heures réelles travaillées et non selon un paiement de 3 heures minimum tel que validé auprès de la Commission.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

15-06-6408

**TÉLÉPHONE CELLULAIRE DU MAIRE/ AUTORISATION DE REMBOURSEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le maire a changé son téléphone cellulaire et a, par la même occasion, modifié son forfait de minutes qui devient plus dispendieux mais aussi plus avantageux au niveau des minutes utilisables;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de lui rembourser la différence entre les coûts de son ancien forfait et les coûts de son nouveau forfait puisque ce dernier utilise régulièrement son téléphone cellulaire pour les besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise le remboursement au maire de la différence des coûts entre son ancien forfait (47\$) et son nouveau forfait (25\$) qui représente un montant de 22\$ + taxes par mois.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

Info

**SITE WEB/ PHOTO DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le maire informe le Conseil que les employés municipaux ont été photographiés et que leurs photographies seront affichées sur le nouveau site web. Il demande aux membres du Conseil s'ils sont intéressés à se faire photographier. La réponse est positive. Madame Annie Morin communiquera avec les membres afin de les informer du moment où les photographies seront prises.

15-06-6409

**SALLE DE QUILLES/ TRAVAUX DEMANDÉS PAR LA BOULE ARGENTÉE**

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la liste des travaux préparée par les représentants de La Boule Argentée pour la salle de quille soit analysée par l'inspecteur municipal et la directrice générale et



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution  
ou annotation

que les travaux jugés prioritaires en fonction du Code du bâtiment et de la C.S.S.T soient planifiés et réalisés dans les meilleurs délais.

QUE les travaux non urgents soient réalisés à condition qu'il reste des crédits budgétaires disponibles

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**15-06-6410**

**JARDIN COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le jardin communautaire soit installé entre l'édifice municipal et le garage municipal.

QUE l'estimé des coûts préparé par l'inspecteur municipal le 10 juin 2015 totalisant 2,758\$ plus taxes pour les matériaux et 640\$ pour la main d'œuvre soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**15-06-6411**

**RANONNÉE VÉLO SANTÉ/ DEMANDE D'AUTORISATION**

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité autorise le passage des cyclistes lors de la Randonnée Vélo-Santé Alcoa les 21, 22 et 23 août 2015;

QUE l'événement soit annoncé dans les médias municipaux (site web, bulletin municipal, page Facebook) et que des boissons soient achetées pour être distribuées aux cyclistes lors de leur passage.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**ASSOCIATION FORESTIÈRE CÔTE-NORD**

L'adhésion annuelle ne sera pas renouvelée.

**15-06-6412**

**CORPORATION DES SERVICES UNIVERSITAIRES DU SECTEUR OUEST DE LA CÔTE-NORD/ DEMANDE D'APPUI**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des services universitaires secteur ouest de la Côte-Nord joue un rôle majeur en matière d'enseignement universitaire sur la Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes ont bénéficié et continuent de bénéficier des services de la Corporation;



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de soutenir cet organisme qu'il reconnaît important pour l'essor économique, social et culturel de notre région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité appuie la Corporation des services universitaires secteur ouest Côte-Nord dans ses démarches auprès du MEESR pour que ce dernier prenne les dispositions nécessaires afin de rehausser le soutien financier récurrent de la Corporation.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**15-06-6413**

**UQAR/ PROJET SUR L'ÉROSION CÔTIÈRE**

Il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité appuie la Chaire de recherche en géoscience côtière de l'UQAR pour le projet d'érosion côtière comprenant la réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des changements climatiques sur l'érosion côtière.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**15-06-6414**

**CAMP DE JOUR 2015/ ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE COMITÉ JEUNESSE STE-ANNE DE PORTNEUF POUR L'UTILISATION DU LOCAL DE LA MAISON DES JEUNES ET DU MATÉRIEL**

Il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE madame Nancy Roussel, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Gontran Tremblay, maire soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'entente entre la Municipalité et le Comité jeunesse concernant l'utilisation du local de la Maison des jeunes et de son matériel dans le but de tenir un camp de jour.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**CORRESPONDANCE**

**A: CORRESPONDANCE REÇUE, ENVOYÉE, COURRIELS, ACCUSÉ RÉCEPTION, INFORMATIONS GÉNÉRALES**



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

**A.1 Fédération québécoise des municipalités  
Monsieur Michel Gagnon, directeur  
07-04-2015**

Accusé de réception d'une lettre transmise au ministre des Affaires municipales en lien avec la péréquation.

**A.2 Ministère des Transports  
Monsieur Raymond Cloutier, directeur  
26-02-2015**

Accusé de réception d'une correspondance adressée au ministre et précisions sur les conditions ministérielles pour l'interdiction ou la levée de non-accès à une route.

**B : REMERCIEMENTS ET INVITATIONS**

**B.1 Association forestière Côte-Nord  
Madame Marie-Ève Gélinas pour André Côté, président**

Invitation à l'assemblée générale annuelle de l'Association qui aura lieu le 17 juin 2015.

**B.2 Centre d'études collégiales de Forestville  
Madame Louiselle Jean, responsable  
21-05-2015**

Remerciements pour la donation dans le cadre du 19<sup>e</sup> Gala Méritas.

**C : PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS FINANCIERS DE DIVERS  
COMITÉS**

**Services des incendies de Forestville**

- C.1** Rapport d'incendie du mois d'avril 2015.  
**C.2** Rapport d'incendie du mois de mai 2015.

**D : BULLETINS D'INFORMATION, COMMUNIQUÉS**

**Les Avocats Gaudreault Saucier Simard SENC**

- D.1 Bulletin d'information municipale, mai 2015, numéro 282**  
Informations sur la perte du droit acquis suite à un changement d'usage.
- D.2 Bulletin d'information municipale, juin 2015, numéro 283**  
Les droits perçus des exploitants de carrières et sablières constituent-ils une créance assimilable à une taxe foncière?

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La période de questions s'est déroulée de 8h34 à 8h47 et a traité des sujets suivants :

- Dos d'âne rue du Quai
- Limite de vitesse dans les rues à 30 km/heure
- Surveillance Sûreté du Québec
- Odeurs site compostage Unitek

15-06-6415

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

À 8h47, il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution  
ou annotation

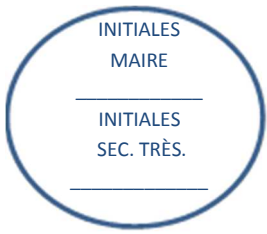
QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

\_\_\_\_\_  
Gontran Tremblay  
Maire

\_\_\_\_\_  
Lisette Tremblay  
Secrétaire d'assemblée



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution  
ou annotation

--